Chirurgie Digestive & Cancérologique, Endocrinienne, Coelio-chirurgie, Proctologie, Chirurgie de l'Obésité



Dr Vincent FRERING
Dr Benoit GIGNOUX
Dr Iris AMBLARD

Dr Marie-Cécile BLANCHET

Dr Benjamin DARNIS

Docteur Marie-Cécile BLANCHET

Ancien Interne des Hôpitaux de Lyon Ancien Assistant des Hôpitaux de Lyon Chef de Clinique à la Faculté

 N° ADELI : 691705925 - N° RPPS :10003131439 - N° FINESS : 69 0780648

ALLOMBERT BEATRICE 1 76 11 69 387 090 08

À TRANSMETTRE À VOTRE MUTUELLE

Honoraires non pris en charge par la sécurité sociale mais peut l'être par la mutuelle selon le contrat

Lyon, le Mercredi 08 février 2023

DEVIS ANNEAU GASTRIQUE AJUSTABLE

CODE CCAM	PRATICIEN	MONTANT BASE REMBOURSEMENT CPAM	Dont majoration	MONTANT DE LA PART MUTUELLE	TOTAL
HFMC007	Chirurgien (ADC) NON OPTAM	419.64 €	J 25,61 €	<mark>1678.56 €</mark>	2098.20 €
HFMC007	Anesthésiste (ADA) OPTAM	156.75 €	-	313.50 €	470.25€

Sous réserve de modification lors de l'acte chirurgical.

Je soussignée, Madame ALLOMBERT BEATRICE, avoir pris connaissance du montant des dépassements d'honoraires ci-dessus.

Dr BLANCHET Marie-Cécile

Chirurgie Digestive & Cancérologique, Endocrinienne, Coelio-chirurgie, Proctologie, Chirurgie de l'Obésité



Dr Vincent FRERING
Dr Benoit GIGNOUX
Dr Iris AMBLARD

Dr Marie-Cécile BLANCHET

Dr Benjamin DARNIS

Docteur Marie-Cécile BLANCHET

Ancien Interne des Hôpitaux de Lyon Ancien Assistant des Hôpitaux de Lyon Chef de Clinique à la Faculté

N° ADELI: 691705925 - N° RPPS: 10003131439 - N° FINESS: 69 0780648

Vous allez être opéré prochainement à la Clinique de la Sauvegarde qui est un établissement privé. Concernant la prise en charge de votre intervention, il peut être réalisé des compléments d'honoraires (pour le praticien qui vous opère, en plus du tarif de la sécurité sociale). Ils ont été créés afin de compenser la baisse du tarif des interventions chirurgicales qui n'ont pas été réévaluées depuis 30 ans... Les compléments d'honoraires sont normalement remboursés par votre complémentaire santé dont c'est une des principales fonctions.

En pratique, pour vous :

Avant la chirurgie :

- 1. La secrétaire vous remet un **devis** expliquant les compléments d'honoraires pour l'intervention ainsi que ceux de l'anesthésiste pour une information complète.
- 2. Vous faites l'avance du règlement des honoraires auprès de la secrétaire (chèque ou empreinte carte bancaire). Le montant de ces honoraires ne sera encaissé que 6 semaines après votre intervention.
- 3. Vous envoyez le devis à votre mutuelle pour demander une prise en charge afin de connaître le montant pris en charge.
- 4. Dès réception de votre accord de prise en charge, vous le transmettez par mail au secrétariat de votre chirurgien.

Si toutefois, il restait un important "reste à charge" inadapté à votre situation personnelle délicate, vous pouvez prendre contact avec le secrétariat.

Jour de l'intervention

1. La secrétaire vous transmet la facture acquittée.

Après l'intervention :

- 1. La Clinique de la Sauvegarde vous transmet un bordereau de facturation
- 2. Vous faites parvenir à votre mutuelle le bordereau de facturation et la facture acquittée à votre mutuelle en vue de votre remboursement.
- 3. Le règlement des honoraires du chirurgien sera encaissé 6 semaines après votre intervention.